



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Adoption du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets**

**Délibération n° 24 07 06**

*L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza.

*Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance.*

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

**Vu** la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1, L2224-5, L2224-17 et D2224-1 à 5,

**Considérant** l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets dans les six mois suivant l'exercice considéré,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, soumet à l'examen du Conseil communautaire le projet de rapport annuel relatif à l'exercice 2023 joint en annexe.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,  
après en avoir délibéré,**

**- Approuve** l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, tel que joint en annexe, relatif à l'exercice 2023.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
C. BLANC-RICORT**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**



AR Prefecture

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024



Communauté de Communes

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

# 2023

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport sera présenté au Conseil Communautaire du 11 juillet 2024 transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public sur le site internet de la CCPP.

# SOMMAIRE

Présentation de la collectivité – p 4 à 9

La prévention – p 10 à 14

Les ordures ménagères résiduelles – p 15 à 17

Le tri sélectif – p 18 à 23

Les déchetteries – p 24 à 27

Les encombrants – p 28 à 30

Le budget – p 31 à 33

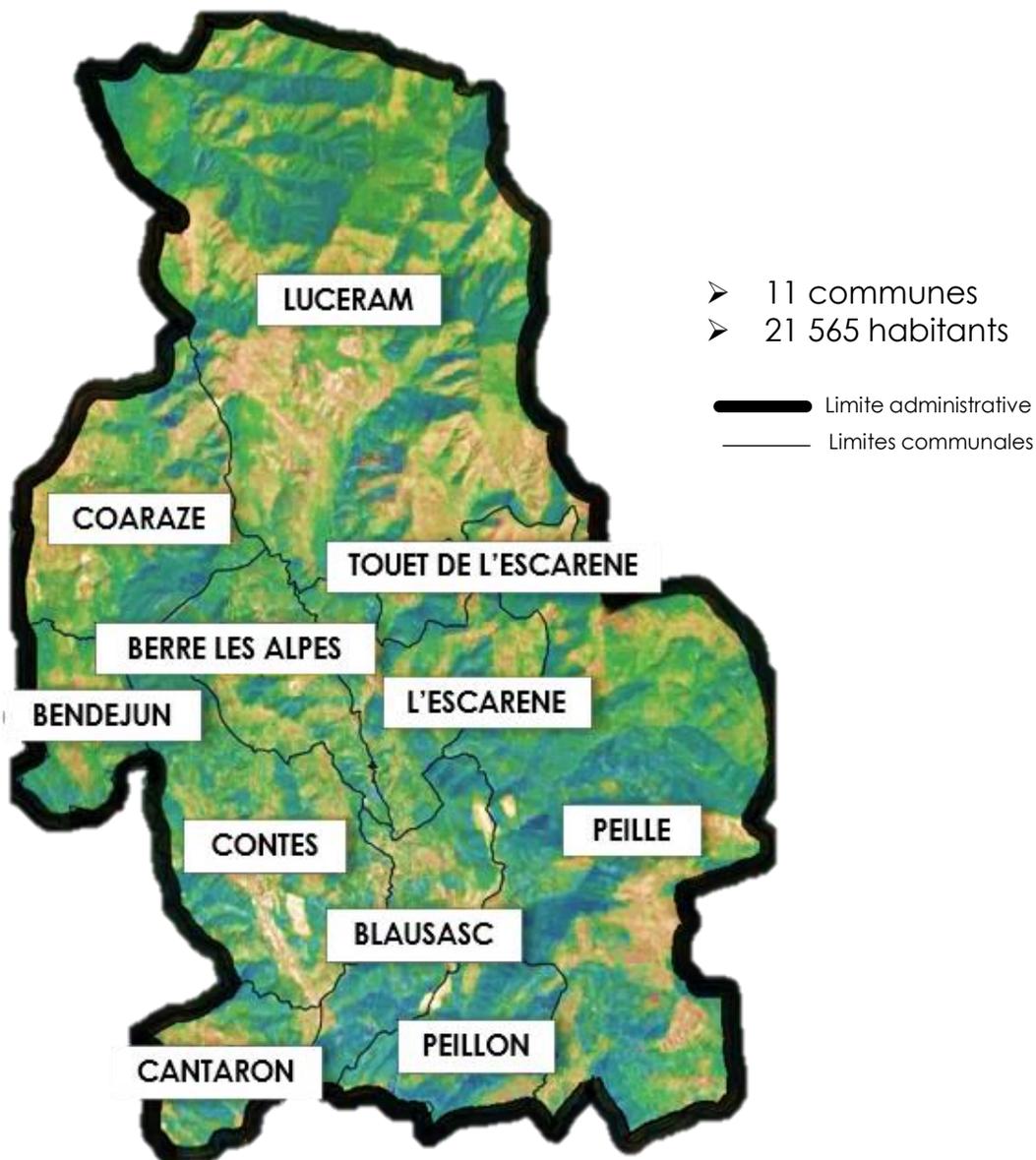
Bilans et projets – p 34 à 37

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

4

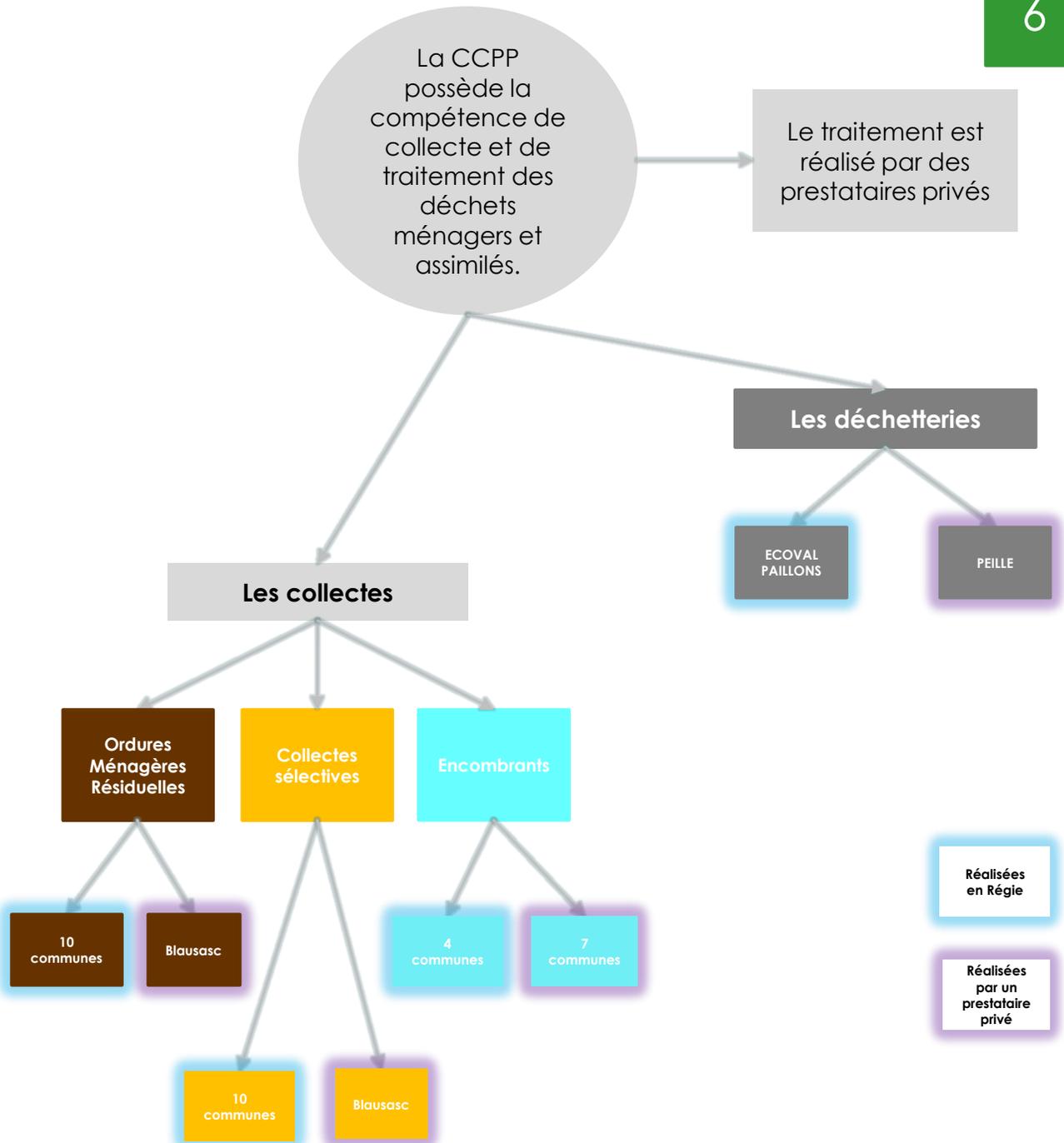
# PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ



En janvier 2022, les communes de DRAP et CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE ont quitté le territoire communautaire pour intégrer la Métropole Nice Côte d'Azur.

Par conséquent, notre population a diminué : passant de 27 438 habitants en 2021 à 21 565 habitants en 2022.

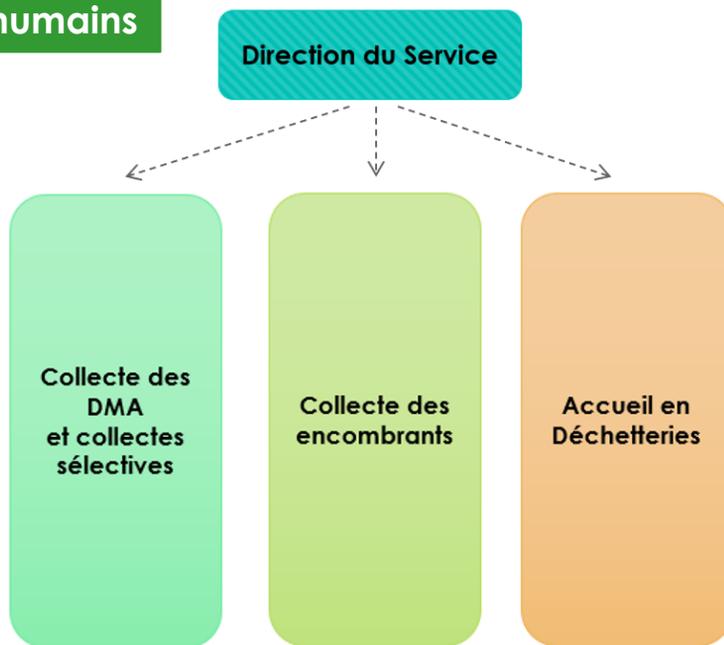
Ce changement a engendré une baisse de tonnages dans toutes les filières et également une diminution des effectifs et du matériel constituant la régie de collecte.



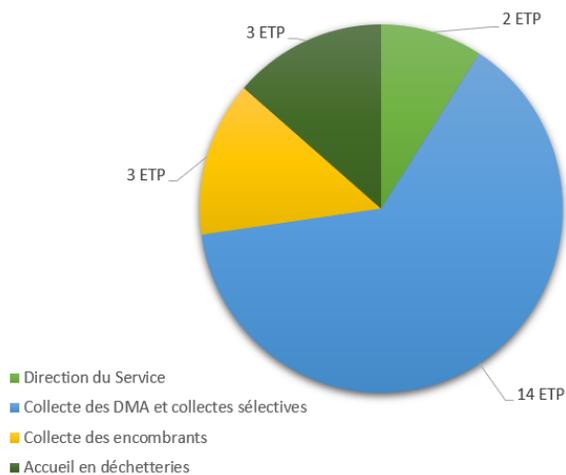
Aucun seuil n'est appliqué aux producteurs non ménagers. Le service public collecte l'ensemble de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. En revanche, les professionnels ne sont pas acceptés en déchetteries.

## Les moyens humains

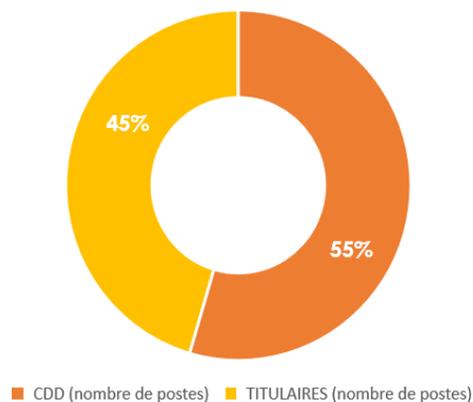
7



Répartition du personnel en ETP



Répartition des contrats

Prévention des risques

La Direction ainsi que le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) veillent à la sécurité et à la prévention des risques des agents.

Pour cela :

- Les habilitations de conduite et les formations de conduite sont obligatoires,
- L'accès aux formations Santé Sécurité au Travail (SST) est privilégié,

# Les sites

## ECOVAL PAILLONS

Service technique et déchetterie



## DECHETTERIE DE PEILLE



# Le Parc roulant



3 bennes à Ordures Ménagères (BOM)



3 minis BOM



1 benne VL



1 camion polybenne



2 camions plateaux



1 camion grue

# Les contenants



1900

Bacs Ordures Ménagères Résiduelles  
Soit environ 1/11 hab



155

Bacs jaunes Emballages  
Soit environ 1/17 hab



82

Colonnes à Emballages  
Soit environ 1/263 hab



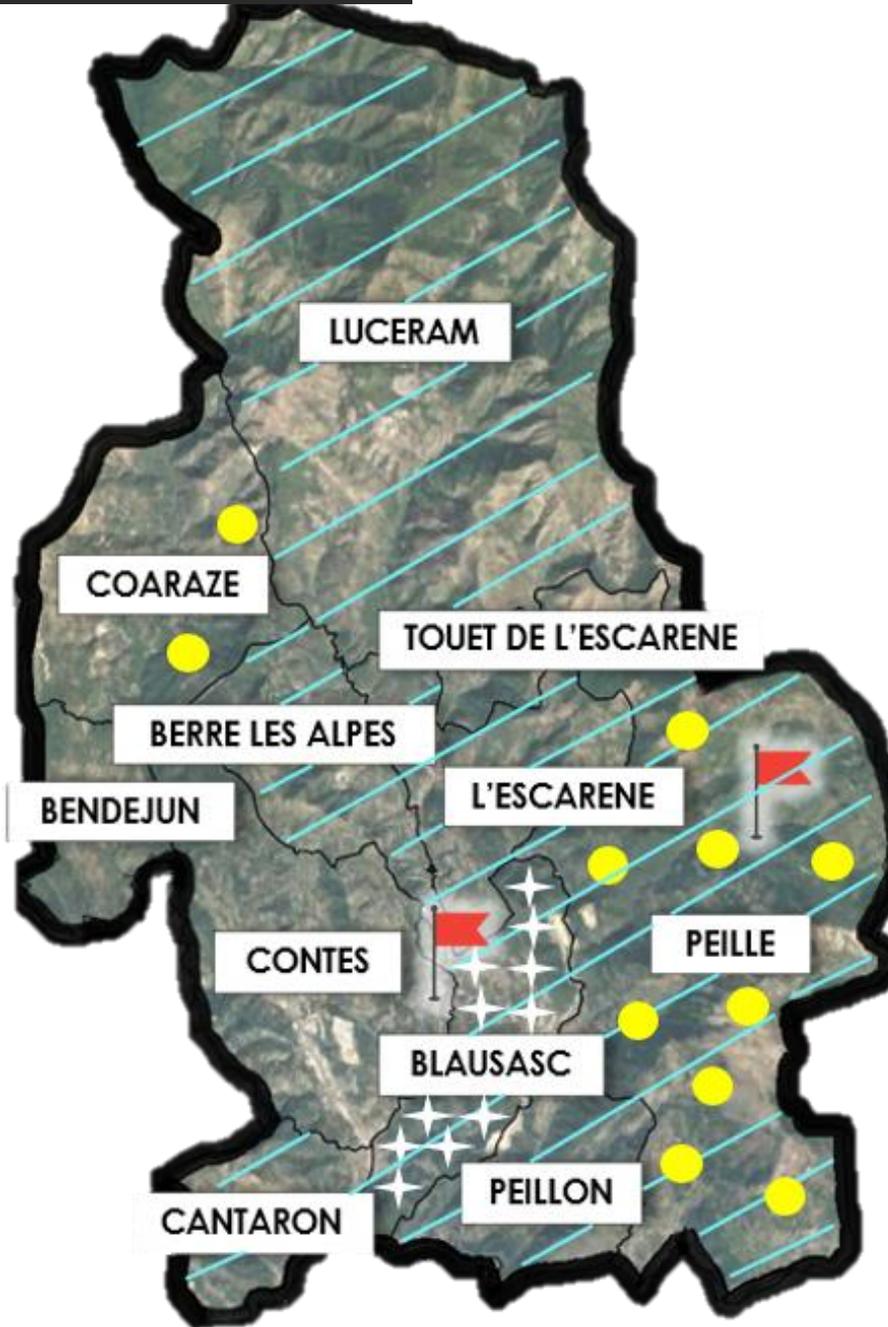
86

Colonnes à Verre  
Soit environ 1/251 hab



82

Colonnes à Papiers  
Soit environ 1/263 hab



-  Déchetteries communautaires
-  Communes assurant la collecte par leurs services municipaux des « encombrants »
-  Commune collectée par prestataires privés
-  Communes avec emballages collectés en bacs jaunes

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

10

**LA PREVENTION**

## Définition :

Selon l'ADEME, la prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits.

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits

qui génèrent ces déchets; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'éco-conception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.



Freepik

**Le déchet le plus facile et le moins coûteux à trier et à gérer est celui que l'on ne produit pas.**



Données issues de la caractérisation des déchets de la CCPP effectuée en avril 2024.

## Signature du contrat d'objectif :

Le 11 septembre 2023, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a signé avec la Région Sud un Contrat d'Objectifs. Celui-ci a pour vocation d'aider notre collectivité à augmenter ses performances de tri sélectif tout en diminuant ses tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

Pour cela, voici les actions phares qui ont débutées en 2023 :

- Lancement et attribution d'un marché à procédure adapté pour la réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets.
- Lancement et attribution d'un marché à procédure adapté pour la réalisation d'une étude dans le cadre de l'élaboration et du suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA 2023-2029.
- Poursuite de la distribution des composteurs individuels avec :



Freepik



- 126 composteurs distribués gratuitement en 2023
- + de 3200 composteurs distribués depuis le lancement en 2017



- Un coût total porté par la CCPP de + de 120 000€ HT



Freepik

## Semaine du Développement Durable:

Réalisation de la deuxième édition de la Semaine du Développement Durable avec notamment le nettoyage des déchets abandonnés sur les rives du Paillon. Grâce à la mobilisation de nombreux enfants et adultes cette action a permis de collecter 80 kilos de déchets en seulement quelques heures.



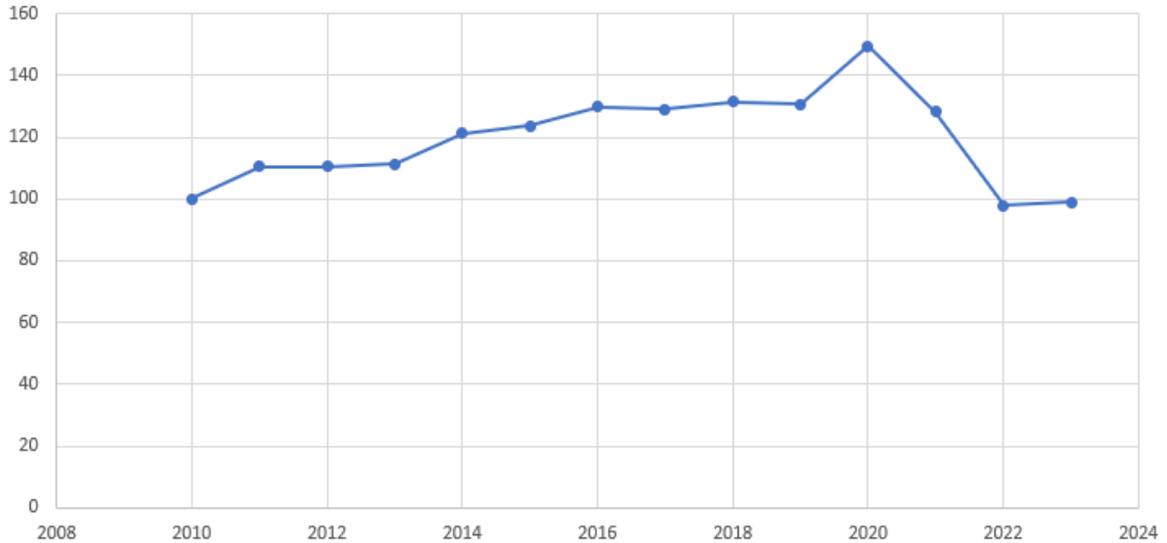
Freepik

## Espace zone d'échanges à ECOVAL PAILLONS



Freepik

## Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 :



Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. L'indice de l'année est calculé en multipliant le tonnage 2023 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. L'indice 2023 est donc de 99.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnages DMA	13117	14507	14485	14598	15891	16221	17052	16931	17259	17137	19607	16814	12875	12998

\*Tonnages prenant en compte l'ensemble des flux : bacs à ordures, PAV, déchetteries, collecte des encombrants...

En 2023, 80% des déchets produits par la CCPP ont été valorisés (valorisation matière ou énergétique).

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

15

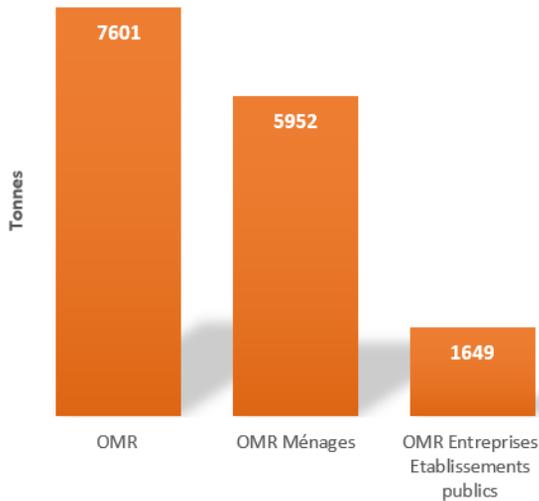
# LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'articule sur une période de quinze jours en respectant un système de semaines paires et impaires. En fonction du taux d'habitations, les fréquences sont plus ou moins importantes selon les secteurs allant de 1 à 6 passages par semaine.



## Tonnages 2023 : 7 601 tonnes

-4% par rapport à l'année 2022



Nos camions de collecte n'étant pas équipés d'un système de pesées embarquées, il ne nous est pas possible de distinguer clairement les tonnes liées à la collecte des ménages de celles liées à la collecte des entreprises ou des établissements publics (mairies, établissements culturels, écoles, collèges, lycées,...). Ainsi, la donnée ci-contre concernant les déchets assimilés est théorique. Elle correspond à la moyenne nationale fixée par l'ADEME en 2015 à 21.7% du tonnage global des DMA.

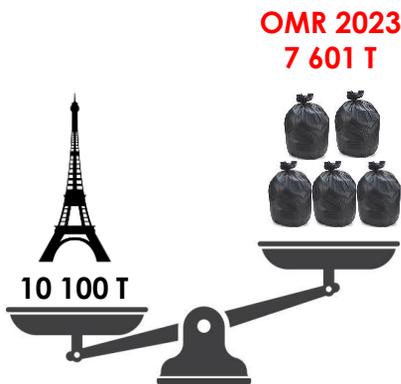
Moyenne Départementale\*:

382 kg/hab./an

Moyenne Nationale\* :

248 kg/hab./an

\*Sources Enquête nationale ADEME/SINOE 2019 (données 2016)



366 kg/hab./an en 2022

### Objectifs fixés par le SRADET :

Réduire de 10 % la production des déchets non dangereux ménagers et assimilés par habitant (DMA NDNI), entre 2015-2025 - Loi AGECE -15% de DMA produits/hab. entre 2010-2030.

Diviser par deux les quantités de déchets des activités économiques (DAE) collectées en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier et tracer les flux de déchets issus des activités économiques de ceux issus des ménages).

Une fois les collectes terminées, les ordures ménagères sont déversées à l'Unité de Valorisation Energétique de Nice l'Ariane. Elles y sont incinérées. La chaleur produite sert à alimenter le secteur de l'Ariane. En cas d'arrêt de l'usine pour maintenance annuelle notamment, les ordures ménagères sont amenées jusqu'à la plateforme de Villeneuve-Loubet pour ensuite être enfouies sur les sites de Septèmes, Ventavon et La Fare les Olliviers (depuis 2020) - (2023 : 1623,44 T ; 2022 : 321T ; 2021 : 945T ; 2020 : 1233T ; 2019 : 180T ; 2018 : 150T)



UVE Nice l'Ariane



Centre d'enfouissement de Ventavon

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

18

**LE TRI SELECTIF**



**TOUS** les emballages  
dans les contenants jaunes

Tonnages 2023 : **270 tonnes**

+1% par  
rapport à  
l'année 2022



Quel est le  
parcours de vos  
emballages  
ménagers ?





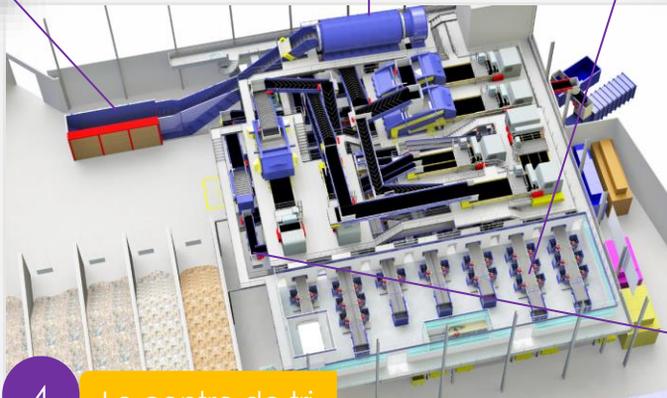
1 La collecte



2 Le stockage



3 Le transfert



4 Le centre de tri



### Le plastique



$\times 27$   
27 bouteilles en plastique = 1 polaire

### L'aluminium



$\times 670$



5 Le recyclage des matières



**TOUS** les emballages en verre  
dans les colonnes vertes

Tonnages 2023 : **397 tonnes**

-3% par  
rapport à  
l'année 2022

## Le traitement

Après sa collecte, le verre est acheminé sur l'unité de stockage Véolia à Nice Saint Isidore.

Ensuite, il partira vers la verrerie de Béziers où il sera refondu pour recréer des emballages en verre.





**TOUS** les papiers  
dans les colonnes bleues

Tonnages 2023 : **205 tonnes**

-17% par  
rapport à  
l'année 2022

## La collecte des professionnels

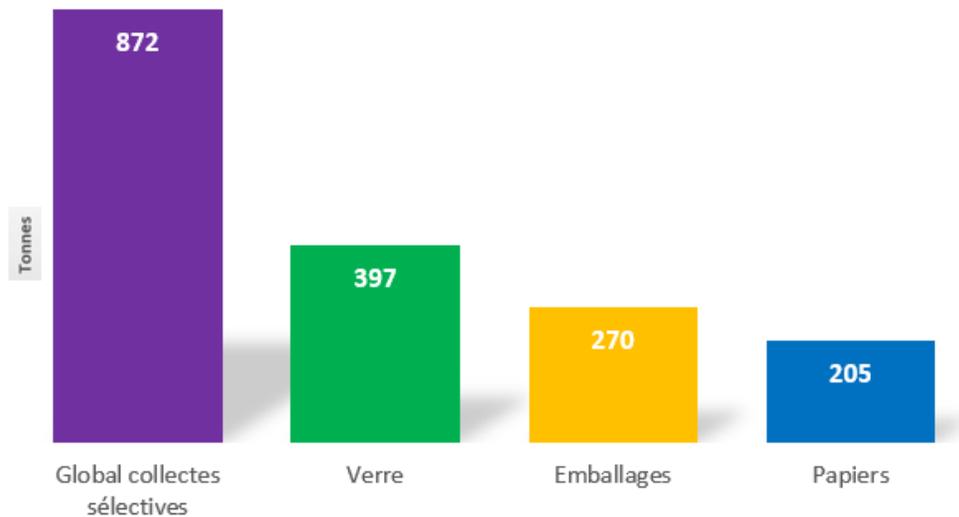
Depuis 2016, une collecte des papiers mensuelle est programmée à titre gracieux pour les structures volontaires. Nous collectons les entreprises et les établissements publics (mairies, établissements culturels, écoles, collèges, lycées,...).

En 2023, 13 tonnes de papiers ont ainsi pu être recyclées.



**Le traitement :** le papier peut avoir jusqu'à 5 vies, au-delà, les fibres de cellulose se détériorent.





**40**  
**kg/hab./an**

42 kg/hab./an en 2022



**Moyenne  
Départementale\*:**  
72 kg/hab./an

**Moyenne  
Nationale\* :**  
82 kg/hab./an

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

24

# LES DECHETTERIES

## Modalités d'accueil :

Le réseau des déchetteries intercommunales est exclusivement réservé aux particuliers du territoire. L'accès aux professionnels y est interdit.

	CONTES	PEILLE
Adresse	ECOVAL Paillons – 1923 Route du Col de Nice	Route des Lacs - St Martin de Peille
Horaires	Du Mardi au Vendredi : 8h00-11h45 / 13h30-16h30 Samedi : 9h00-11h45 / 13h00-16h00	Mardi et Jeudi : 13h30-16h30 Samedi : 9h00-11h45 / 13h00-16h00
Accueil	<u>Uniquement particuliers</u> résidents sur l'une des communes du territoire CCPP	<u>Uniquement Particuliers</u> résidents sur la communes de Peille
Modalités	Présentation du badge d'accès accompagné de la pièce d'identité originale correspondante	Présentation d'un justificatif de domicile accompagné de la pièce d'identité originale correspondante
Facturation	Au poids : pesée à chaque passage	/

## Déchets acceptés:



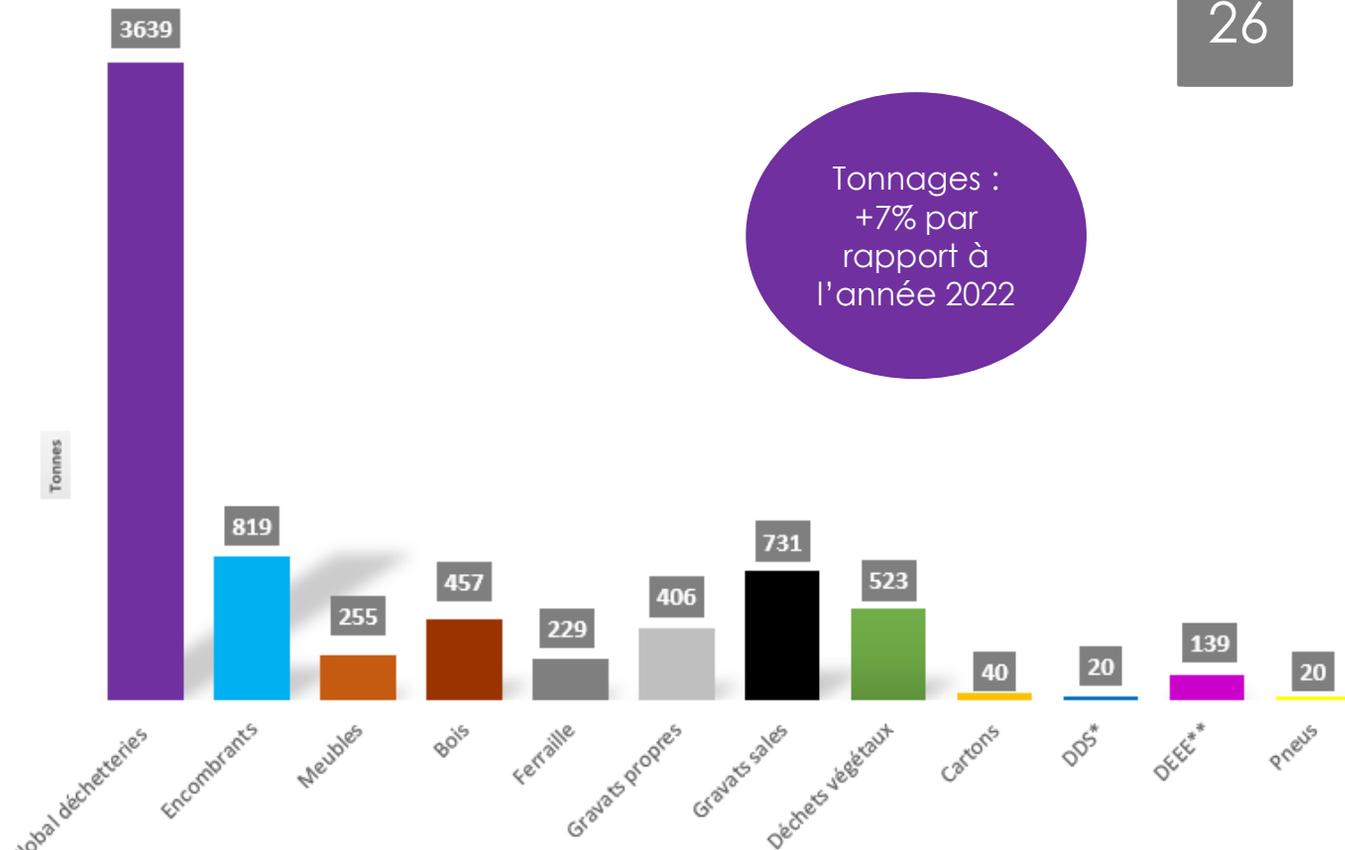
\* Sauf palmiers  
ou végétaux contaminés



En 2023,  
21 666 passages  
à ECOVAL PAILLONS  
Soit 2 519 passages de  
plus qu'en 2022.

(Sur PEILLE, les passages ne  
sont pas comptabilisés)

# Tonnages:

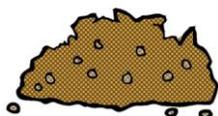


Tonnages :  
+7% par rapport à l'année 2022

Tonnages incluant la collecte des encombrants de PEILLE



**38**  
kg/hab./an  
32,6 kg/hab./an en 2022



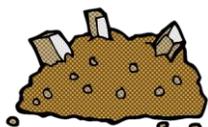
**18,8**  
kg/hab./an  
21,2 kg/hab./an en 2022



**0,9**  
kg/hab./an  
1 kg/hab./an en 2021



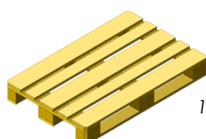
**11,8**  
kg/hab./an  
11,7 kg/hab./an en 2022



**33,9**  
kg/hab./an  
29,7 kg/hab./an en 2022



**6,5**  
kg/hab./an  
5,9 kg/hab./an en 2021



**21,2**  
kg/hab./an  
18,9 kg/hab./an en 2022



**24,2**  
kg/hab./an  
21,7 kg/hab./an en 2022



**0,9**  
kg/hab./an



**10,6**  
kg/hab./an  
11,7 kg/hab./an en 2022



**1,9**  
kg/hab./an  
1,9 kg/hab./an en 2022

**168,7**  
kg/hab./an

157 kg/hab./an en 2022



\* DDS = Déchets Diffus Spécifique    \*\* DEEE = Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Déchets	Devenir
Le mobilier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les éléments en bois deviendront des panneaux de particules,</li> <li>Le plastique sera broyé et transformé en billes pour fabriquer des tuyaux,</li> <li>Les mousses des matelas seront réutilisées pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo,</li> <li>Les rembourrages serviront aussi de combustibles dans les cimenteries.</li> </ul>
La ferraille	Après une séparation des éléments ferreux, non ferreux et acier, chaque catégorie sera préalablement broyée avant d'être fondue permettant ainsi de créer des éléments pour l'industrie automobile, des chauffages, ...
Les gravats	Les gravats partiront en zone de stockage.
Les déchets végétaux	Ils seront transférés sur une plateforme de compostage où après un broyage et plusieurs mois de fermentation ils se transformeront en compost.
Le bois	Il permettra la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou l'alimentation de diverses chaufferies industrielles ou collectives.
Les DDS*	Après un tri selon leur typologie, ils seront valorisés énergétiquement.
Les DEEE**	Ils seront valorisés sous forme de matières premières secondaires ou d'énergie après avoir été préalablement dépollués de toutes substances dangereuses et démantelés.

\*Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, engrais, ...)

\*\*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (télévisions, sèche cheveux, téléphones, frigos, machines à laver, grilles pains, ...)

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

28

# LES ENCOMBRANTS

## Modalités de prise de rendez-vous :

Vous résidez à : Bendejun, Coaraze, Contes, Touët-de-l'Escarène ;

Vous pouvez bénéficier d'une collecte à domicile sur rdv si :

- ✓ Vous avez + de 75 ans, êtes handicapé, atteint d'une affection de longue durée exonérante.
  - ✓ Vous ne pouvez pas, pour des raisons justifiées, transporter vos déchets en déchetterie.
- Contactez le : 04 93 79 03 50

Vous résidez dans une autre commune du Pays des Paillons : contactez directement votre mairie pour connaître les modalités.

## Déchets acceptés \*:



\* Uniquement pour des éléments de grande taille ne pouvant être transportés dans un véhicule léger jusqu'en déchetterie.

(Exemple : une machine à laver sera collectée en RDV mais pas un micro-onde).

## Tous les autres types de déchets sont à apporter UNIQUEMENT en déchetteries :



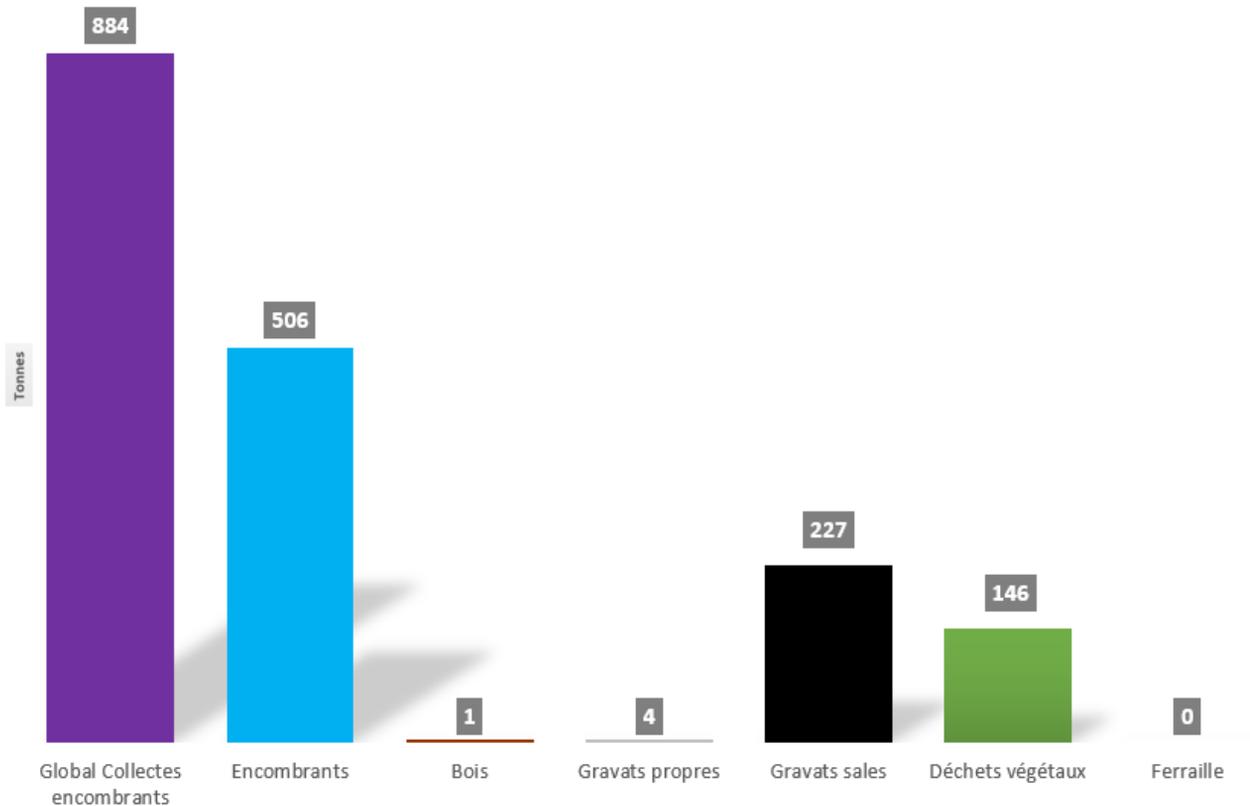
\* Sauf palmiers  
ou végétaux contaminés



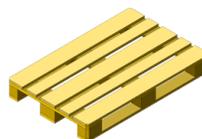
## Tonnages:

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

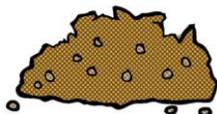
30



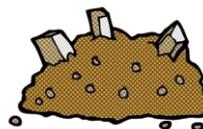
**+11%**  
456 T en 2022



**-75%**  
4 T en 2022



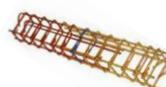
**-69%**  
13 T en 2022



**+170%**  
84 T en 2022



**+39%**  
105 T en 2022



**-100%**  
5 T en 2022

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

31

# LE BUDGET

# Le budget : la constitution du compte administratif 2023

Le Service de gestion des déchets est en majorité financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés. Les recettes sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

**Le taux de TEOM reste à 17,90% en 2023.**



**Soit 3 916 841 € en provenance des ménages  
et 585 275€ apportés par les entreprises.**

\*\* La TEOM provenant à 87% des impôts et taxes des ménages et à 13% des entreprises privées.

(Selon la fiche diagnostic financement du service public de gestion des déchets de la CC du Pays des Paillons établie par l'ADEME en Mars 2022).

Données issues du Compte Financier Unique – annexes D11.1 et D11.2

## Charges de fonctionnement

- Coût du stockage, du transport et du traitement de l'ensemble des déchets
  - Masse salariale
  - Frais liés aux véhicules
  - Frais liés aux bâtiments
  - Marchés de collecte
- 4 534 601€\***

## Recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes\*\*
  - Soutiens Eco-organismes
  - Vente de matériaux recyclables
- 4 874 565,71€**

## Charges d'investissements

- Véhicules
  - Mobilier de pré-collecte
- 73 992,21€**

## Recettes d'investissements

- Dotations
  - Subventions
- 83 992,25€**

2022 : charges de fonctionnement : 4 382 703,22€ - charges d'investissement : 181 525,21€

\* Incluant les principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat pour un montant de 2 850 782,13€.

\*\* La TEOM provenant à 87% des impôts et taxes des ménages et à 13% des entreprises privées, selon la fiche diagnostique financement du service public de gestion des déchets de la CC du Pays des Paillons établie par l'ADEME en Mars 2022.

**AR Prefecture**

006-240600593-20240716-CC240706-DE  
Reçu le 22/07/2024

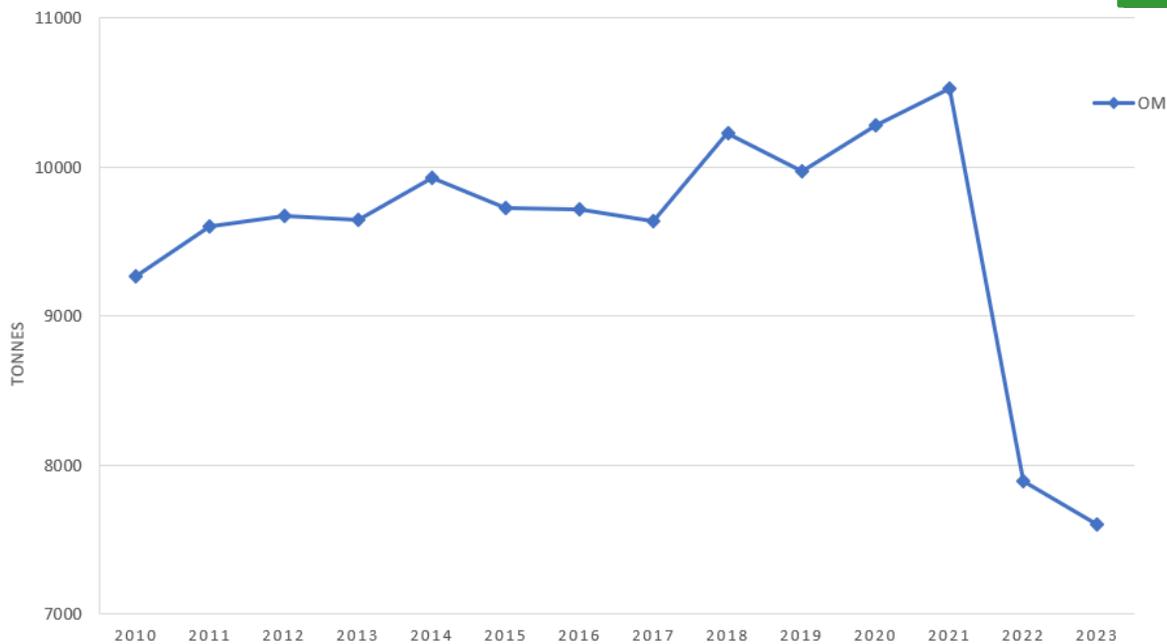
34

# BILANS ET PROJETS

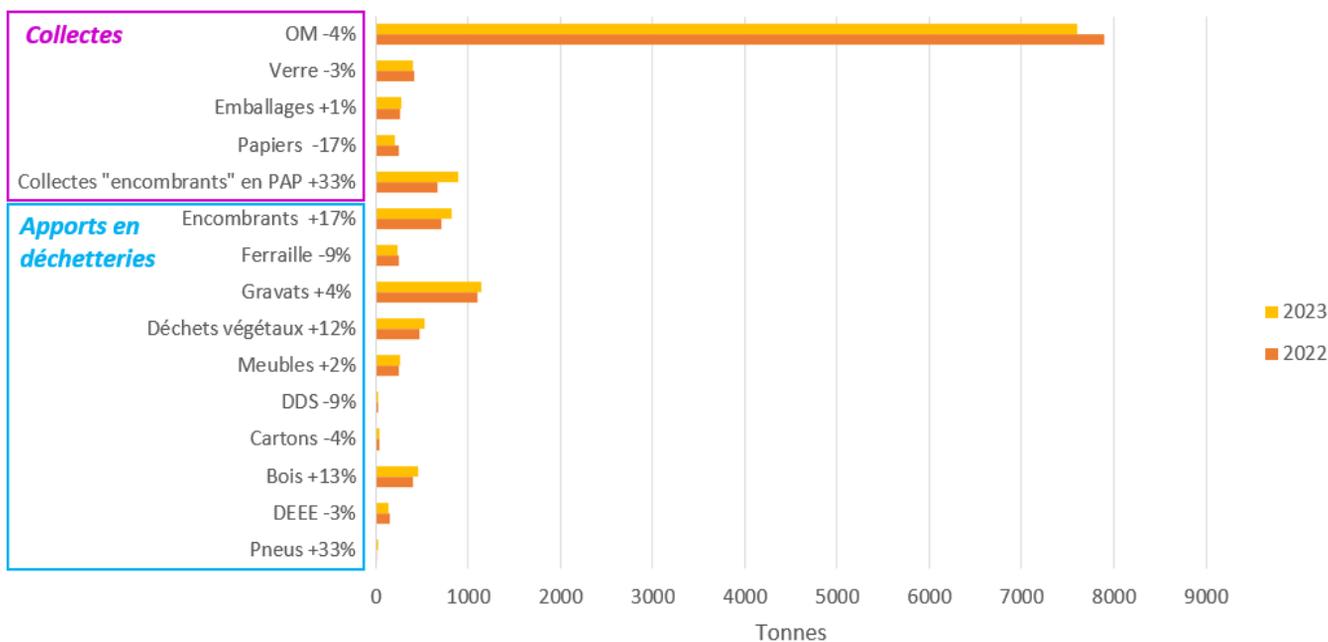
# BILANS ET PROJETS : EVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX

35

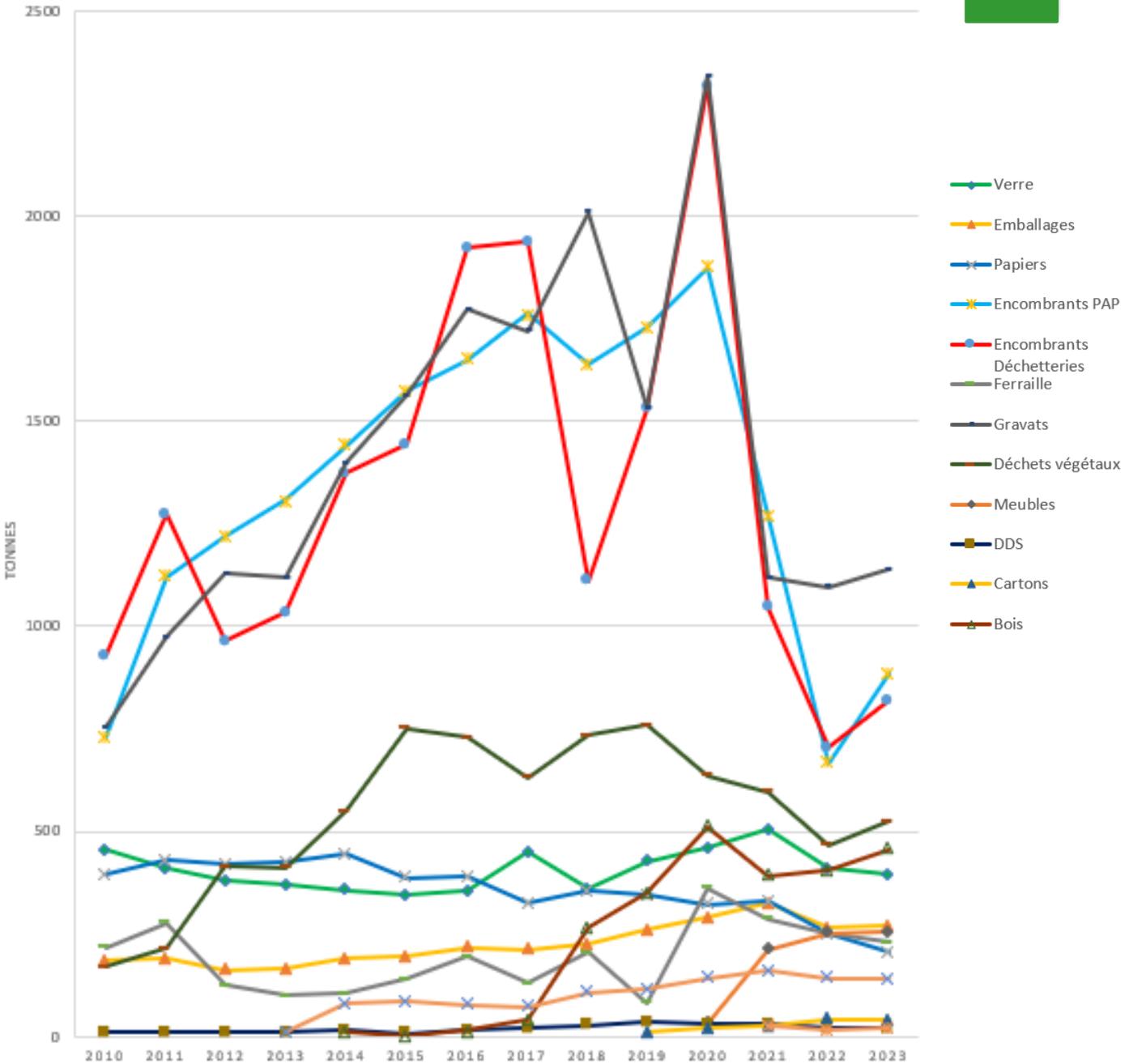
## Les OMR



## Comparaison 2022-2023 tous flux



# Evolution 2010 à 2023 – tous flux



## Faits marquants de l'année 2023 et perspectives 2024

